



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 11 - FEVRIER 2019

PUBLIÉ LE 20 FEVRIER 2019

DREAL OCCITANIE

- UD 11

SOMMAIRE

DREAL OCCITANIE

UD11

Arrêté préfectoral n° DREAL-UD11-2019-005 créant des secteurs d'information des sols (SIS) dans le département de l'Aude

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Région Occitanie
Unité inter-départementale AUDE-PO

Arrêté préfectoral n° DREAL-UD11-2019-005
créant des secteurs d'information des sols (SIS) dans le département de l'AUDE

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-23 à R.125-27, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles R.151-53 10° R.410-15-1, R.442-8-1 et R.431-16 n ;
- Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 21 janvier 2019 proposant la création de SIS sur les 5 communes du département de l'AUDE ci après désignées : CARCASSONNE, LIMOUX, NARBONNE, PORT LA NOUVELLE et QUILLAN ;
- Vu** les réponses émises par les mairies de CARCASSONNE et NARBONNE ;
- Vu** l'absence de réponse, dans le délai de 6 mois, valant avis favorable, des autres communes consultées par courrier en date du 5 juin 2018 ;
- Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création des SIS par courriers en date des 21 et 28 juin 2018 ;
- Vu** l'absence d'observations du public recueillies entre le 3 septembre 2018 et le 3 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de garantir, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement ;

CONSIDÉRANT que chacune des 5 communes concernées du département de l'AUDE a été consultée sur le ou les projet(s) de création de SIS situé(s) sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains concernés par un projet de création d'un SIS ont été informés du projet et des modalités de consultation du public ;

CONSIDÉRANT que la consultation du public a été réalisée du 3 septembre 2018 au 3 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que les remarques des communes, des propriétaires et du public concernés ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'AUDE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION DES SIS

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'information sur les Sols suivants sont créés, par ordre alphabétique des communes concernées :

Commune	Numéro de Fiche	Nom usuel	Adresse	Parcellaire cadastral	
				Section	Parcelle
<i>CARCASSONNE</i>	11SIS02412	DDTM Le Parc	24, Rue Benjamin Franklin ZI de l'Estagnol	BR	003
				BR	004
				BR	041
<i>CARCASSONNE</i>	11SIS03892	Centre EDF/GDF	Rue Pierre Germain	AW	443
<i>LIMOUX</i>	11SIS03895	Agence clientèle GDF	31, Avenue Oscar Rougé	DB	67
				DB	68
				DB	69
				DB	70
<i>NARBONNE</i>	11SIS03896	Agence d'exploitation EDF-GDF	Rue Simon Castan	AW	861
				AW	862
				AW	863
				AW	864
				AW	865
				AW	866
				AW	867
<i>PORT LA NOUVELLE</i>	11SIS3898	SOFT	Les Usines 227, Rue André Citroën	AE	73
				AE	741
				AE	742
				AE	745
				AE	746
				AE	747
				AE	748
				AE	743
				AE	744
				AE	753
				AE	754

<i>PORT LA NOUVELLE</i>	11SIS03900	MELPOMEN	Site principal 115, Avenue de Catalogne	AE	19
				AE	649
				AE	650
				AE	651
				AE	652
<i>PORT LA NOUVELLE</i>	11SIS03890	MELPOMEN	Atelier Avenue d'Occitanie Route de Sigean	AE	586
<i>QUILLAN</i>	11SIS03888	Anciens Ets BOILLETOT	Bd Charles de Gaulle	AC	196
<i>QUILLAN</i>	11SIS03897	HUNTSMAN SAS	Usine de la Plaine	AV	12

Les fiches descriptives de ces secteurs d'information sur les sols sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 : URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Conformément aux articles L.125-6 du code de l'environnement et R.151-53 10° du code de l'urbanisme, les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Conformément à l'article L.556-2 du Code de l'environnement, les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L.125-6 du même code, font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Conformément aux articles R.431-16 n et R.442-8-1 du code de l'urbanisme, pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.

ARTICLE 3 : OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES

Conformément à l'article L.125-7 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 4 : NOTIFICATIONS ET PUBLICITÉ

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et au président de l'EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou plusieurs Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'Article 1.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et de l'EPCI compétent concernés.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'AUDE.

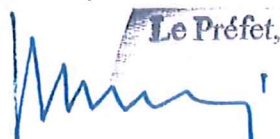
ARTICLE 5 : EXÉCUTION

Le Secrétaire général de la préfecture de l'AUDE, les Maires des communes désignées à l'Article 1, le Président de l'EPCI dont certaines communes désignées à l'Article 1 dépendent, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie, et tout agent de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par ailleurs, le présent arrêté sera notifié aux propriétaires des terrains concernés.

A Carcassonne, le

01 FEV. 2019


Le Préfet,

Alain THIBON

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

RECOURS CONTENTIEUX

Article L181-17 du Code de l'environnement

Les décisions prises sur le fondement de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 181-9 et les décisions mentionnées aux articles L. 181-12 à L. 181-15 sont soumises à un contentieux de pleine juridiction.

Article R181-50 du Code de l'environnement

Les décisions mentionnées aux articles L. 181-12 à L. 181-15 peuvent être déférées à la juridiction administrative :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;

b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

RECOURS GRACIEUX OU HIÉRARCHIQUE

Article R181-51 du Code de l'environnement

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre une décision mentionnée au premier alinéa de l'article R. 181-50, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L. 411-6 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

RÉCLAMATION

Article R181-52 du Code de l'environnement

Les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3.

Le préfet dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. A défaut, la réponse est réputée négative.

S'il estime la réclamation fondée, le préfet fixe des prescriptions complémentaires dans les formes prévues à l'article R. 181-45.



Identification

Identifiant	11SIS02412
Nom usuel	DDTM Le Parc
Adresse	24, rue Benjamin Franklin
Lieu-dit	
Département	AUDE - 11
Commune principale	CARCASSONNE - 11069
Caractéristiques du SIS	La zone dite "Le Parc" a accueilli en 1948, des installations de stockage de liants hydrocarbures - récépissé de déclaration de dépôt de liquides inflammables datant de janvier 1948 - exploitées par les PONTS ET CHAUSSEES devenu DDE puis DDTM.

Le site est situé dans une zone à vocation industrielle et artisanale de l'ESTAGNOL.

Depuis, le site a évolué; les installations de 1948 ont été supprimées, d'autres relatives à l'entretien des véhicules ont été développées dont une station service. Dans le cadre du transfert de propriétaire (DDTM vers le Conseil Général de l'Aude), un diagnostic de pollution des sols a été réalisé par le bureau d'étude SOCOTEC le 30 juin 2010 à la demande de la DDTM.

Les études ont mis en évidence l'existence de 7 sources principales de contamination dans les sols.

Sur la base d'une évaluation des risques sanitaires, un plan de gestion de la pollution a été réalisé pour rendre le site compatible avec son nouvel usage industriel: entre octobre et décembre 2011 les terres les plus polluées ont été excavées.

Au total, environ 1115 tonnes de terres contaminées ont été retirées du site et 72,5 tonnes d'eaux souillées et eaux de lavage (séparateur, débourbeur fond de cuves et béton souillés).

Un dossier de servitudes - restriction d'usage afin de conserver la mémoire de l'état du site, en date de novembre 2012, a été élaboré par la DDTM. L'arrêté préfectoral n° 2013094-0006 signé le 5 avril 2013 prescrit la mise en place de servitudes d'utilité publique.

Etat technique Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0020	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0020

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 645677.0 , 6235527.0 (Lambert 93)

Superficie totale 16203 m²

Perimètre total 1068 m

Liste parcellaire cadastral

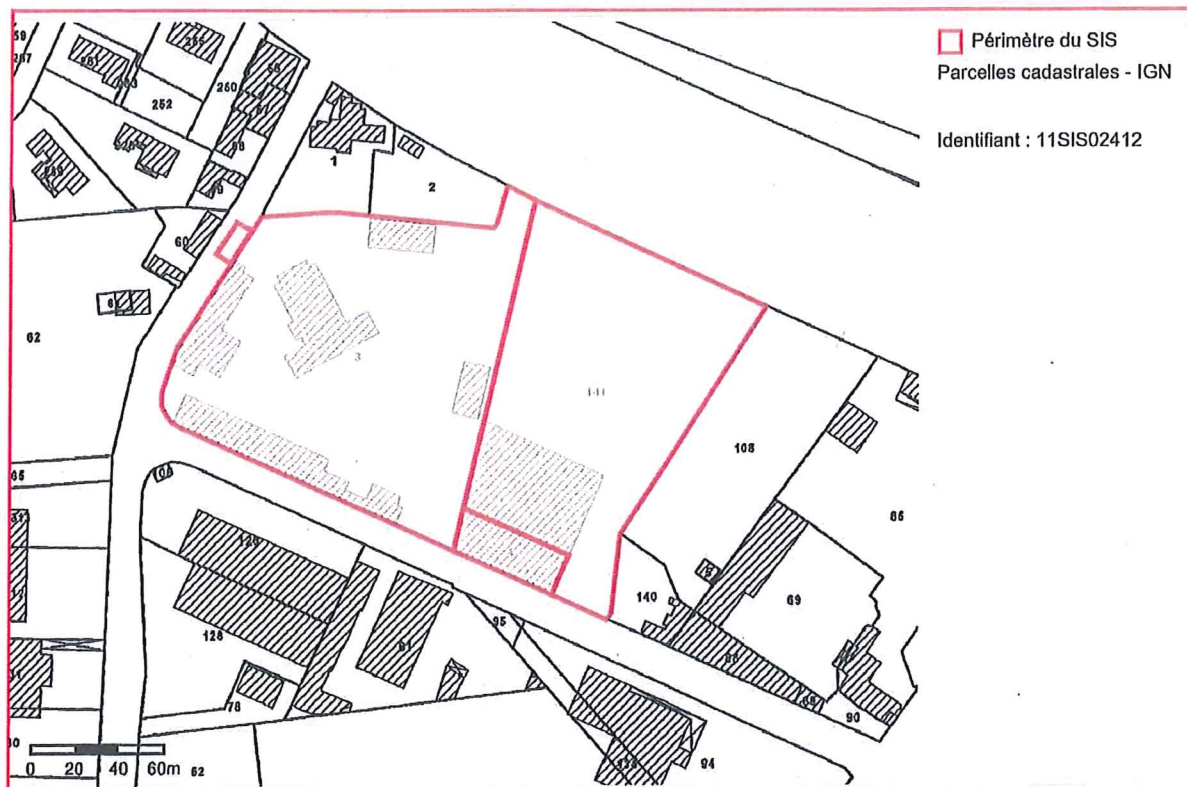
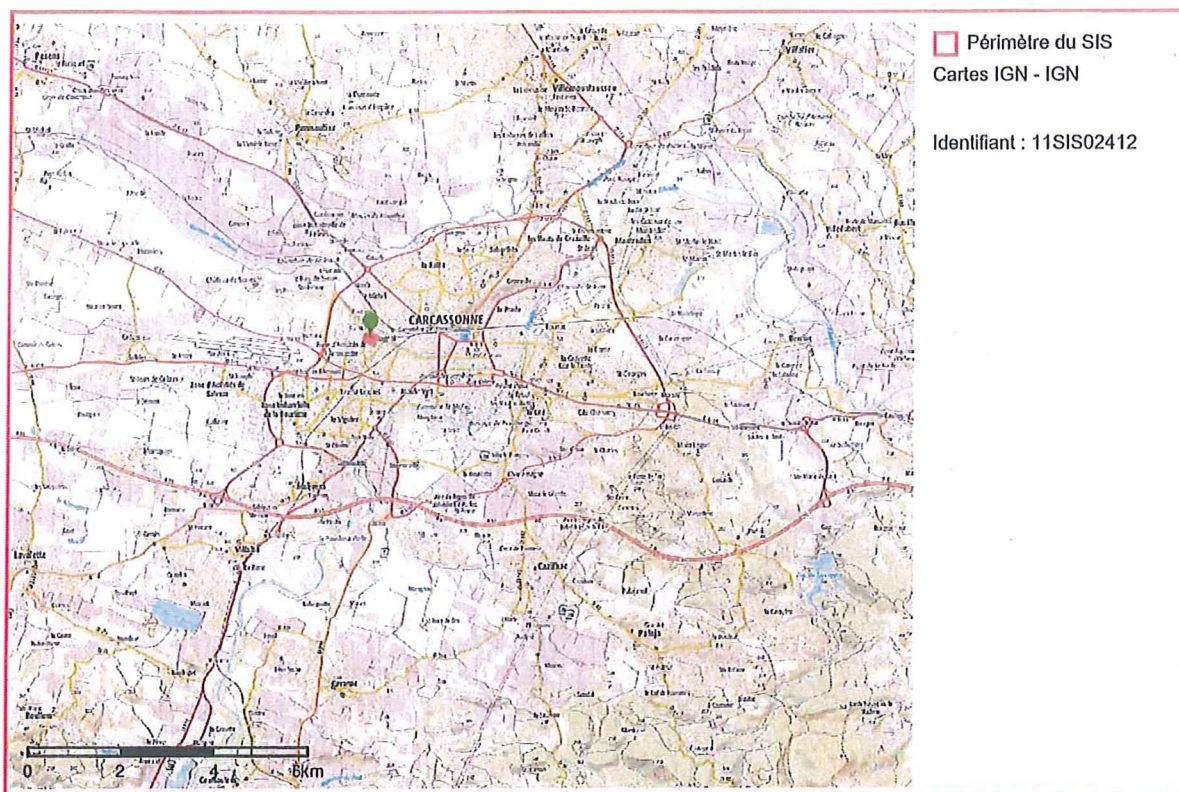
Date de vérification du
parcellaire 07/07/2009

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CARCASSONNE	BR	3	07/07/2009
CARCASSONNE	BR	4	07/07/2009
CARCASSONNE	BR	141	07/07/2009

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
AP SUP du 5 avril 2013		Oui
Annexe à l'AP SUP		Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	11SIS03892
Nom usuel	Centre EDF / GDF Services Vallée d'Aude
Adresse	rue Pierre Germain
Lieu-dit	
Département	AUDE - 11
Commune principale	CARCASSONNE - 11069
Caractéristiques du SIS	Au 19/10/2011

Description du site:

Le site de Carcassonne a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.

Actuellement, il est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et / ou Gaz de France.

Description qualitative :

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996. Le site de Carcassonne a été évalué en classe 3 du protocole: site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible.

Conformément aux engagements pris dans le protocole, Gaz de France devait réaliser avant 2004 une étude historique pour localiser les cuves et, si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires devaient être effectuées en accord avec l'Inspection des installations classées.

A la suite d'une étude en recherche de cuves réalisée en 2002, deux cuves contenant du goudron ont été repérées, vidangées et comblées en 2003.

Par ailleurs, Gaz de France s'est engagé à réaliser un diagnostic des sols en préalable à toute opération de vente, cession ou réaménagement. Les conditions de réhabilitation définies en accord avec les services de l'Inspection des installations classées, seront adaptées à la classe de sensibilité du site et à sa destination future.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0011	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0011

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 647886.0 , 6235104.0 (Lambert 93)

Superficie totale 12214 m²

Perimètre total 607 m

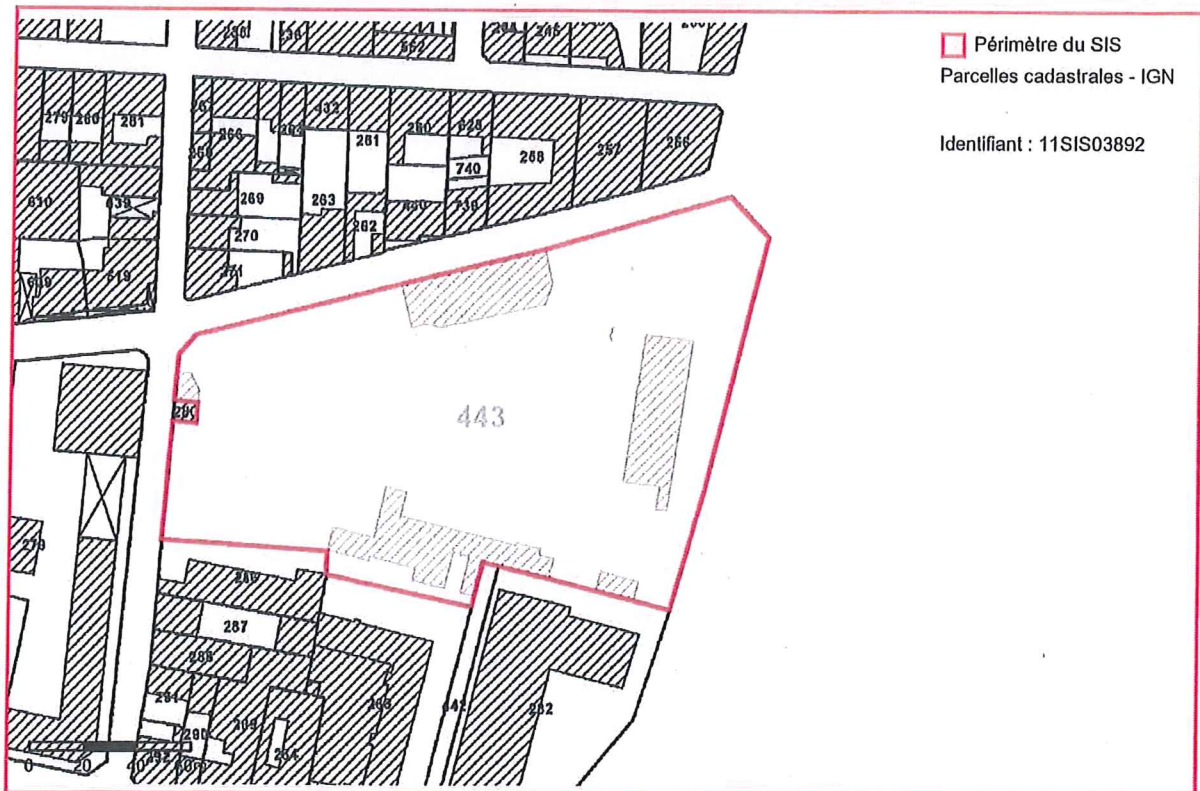
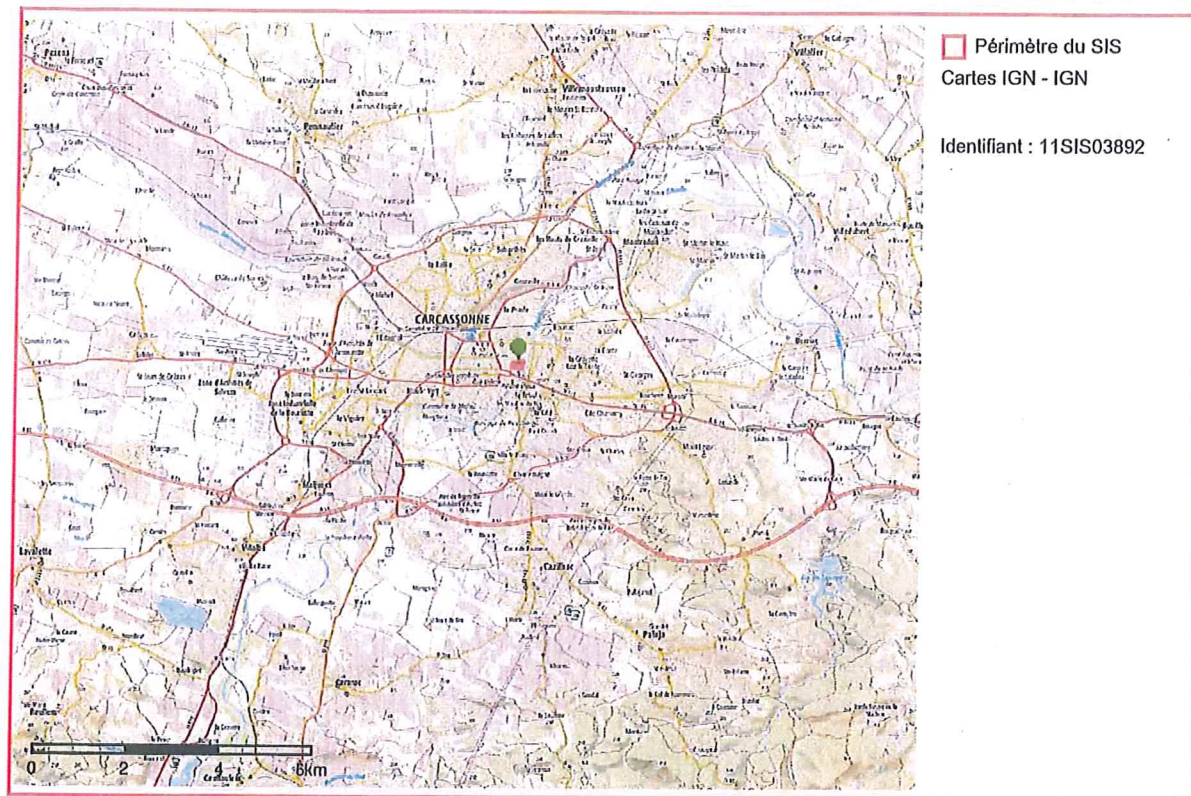
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CARCASSONNE	AW	443	23/11/-0001

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	11SIS03895
Nom usuel	Agence clientèle de Limoux
Adresse	31 avenue Oscar Rougé
Lieu-dit	
Département	AUDE - 11
Commune principale	LIMOUX - 11206
Caractéristiques du SIS	Au 26/02/2004

Description du site:

Le terrain, propriété de Gaz de France et de commune de Limoux, situé en zone résidentielle, d'une superficie de 1319m² a accueilli de 1877 à 1952 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Les installations de l'usine ont été démantelées dans les années 1950 à 1970 avec l'arrivée du gaz naturel. Actuellement, le terrain abrite l'agence clientèle de Limoux, aménagée en 1967.

Description qualitative :

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...) L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Le site de l'ancienne usine à gaz de Limoux est en classe 4 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est très faible.

Conformément aux engagements pris dans le protocole, ce site a fait l'objet d'une étude historique durant l'année 2000. La localisation des cuves (recherches bibliographiques, enquêtes, ...) a été effectuée par un bureau d'études, à la demande de Gaz de France. Cette recherche a permis de repérer une structure souterraine. Un complément d'investigation réalisé en 2002 a permis de préciser qu'il s'agit d'une cuve étanche contenant de l'eau et du goudron pâteux. Cette cuve a été vidangée et comblée.

Gaz de France réalisera un diagnostic des sols en préalable à toute opération de vente, cession ou réaménagement. Les conditions de réhabilitation définies en accord avec les services de l'Inspection des installations classées, seront adaptées à la destination future du site.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0013	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0013

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 636364.0 , 6217807.0 (Lambert 93)

Superficie totale 4063 m²

Perimètre total 590 m

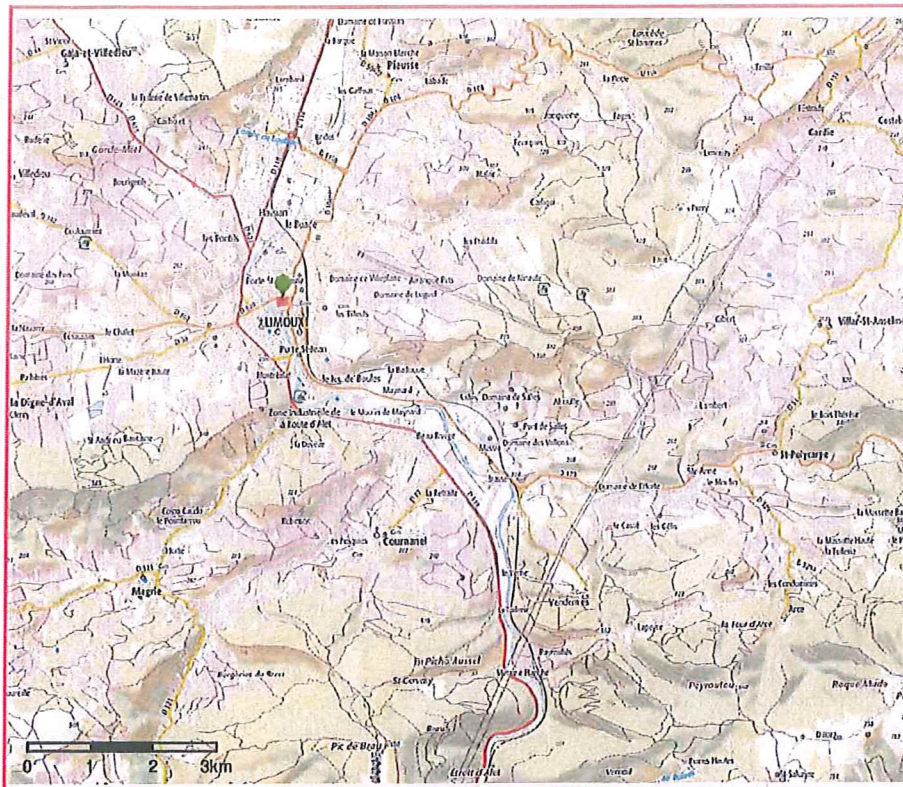
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LIMOUX	DB	67	22/11/-0001
LIMOUX	DB	68	22/11/-0001
LIMOUX	DB	69	22/11/-0001
LIMOUX	DB	70	22/11/-0001

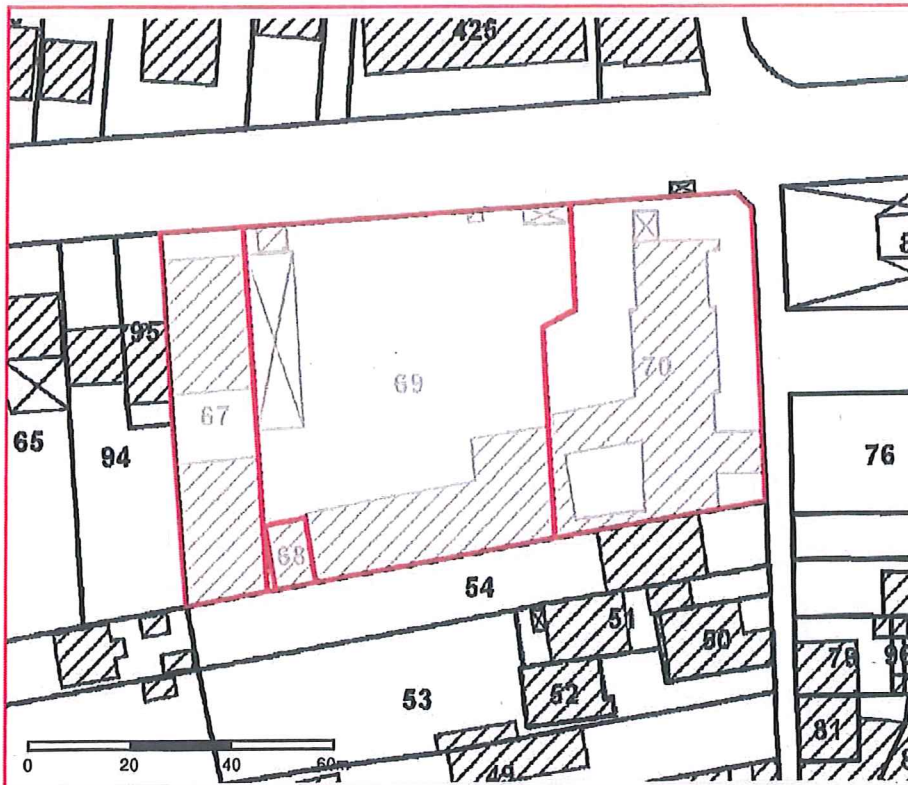
Documents

Cartographie



□ Périètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 11SIS03895



□ Périètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 11SIS03895



Identification

Identifiant	11SIS03896
Nom usuel	Agence d'exploitation EDF-GDF
Adresse	Rue Simon Castan
Lieu-dit	
Département	AUDE - 11
Commune principale	NARBONNE - 11262
Caractéristiques du SIS	Au 13/10/2004

Description du site :

Le terrain situé à l'Ouest du centre ville de Narbonne d'une superficie totale de 21296 m² a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille de 1864 à 1962. Actuellement, le site est occupé par les bâtiments de deux agences d'exploitation d'Electricité de France et de Gaz de France.

Description qualitative :

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site,...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de cinq classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996. Le site de Narbonne est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible.

Conformément aux engagements du protocole, ce site a fait durant l'année 2000, l'objet d'une étude historique avec localisation des cuves (recherches bibliographiques, enquêtes) par un bureau d'études à la demande de Gaz de France.

Aucune structure n'a été repérée à l'occasion de cette recherche par sondage, malgré la réalisation de sondages sur les emplacements présumés des anciennes cuves.

Dans le cadre d'une étude de valorisation éventuelle des terrains, une tranchée de 5 m de profondeur a été réalisée en 2002 dans la zone d'implantation possible de cuves. Ces travaux ont permis de repérer une fosse de décantation et une cuve à goudrons qui ont été vidangées et comblées en novembre 2003.

Lors d'une cession des terrains, une évaluation plus précise sera effectuée par Gaz de France en vue d'une éventuelle réhabilitation.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0012	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0012

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 699572.0 , 6231883.0 (Lambert 93)

Superficie totale 20812 m²

Perimètre total 1858 m

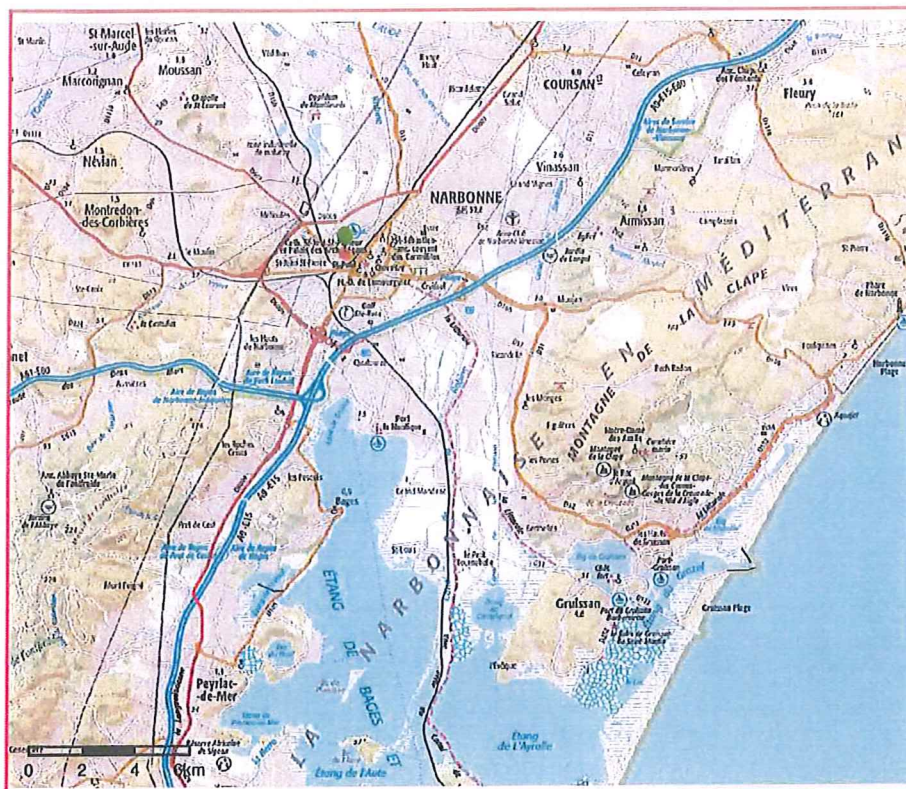
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
NARBONNE	AW	861	23/11/-0001
NARBONNE	AW	862	23/11/-0001
NARBONNE	AW	863	23/11/-0001
NARBONNE	AW	864	23/11/-0001
NARBONNE	AW	865	23/11/-0001
NARBONNE	AW	866	23/11/-0001
NARBONNE	AW	867	23/11/-0001

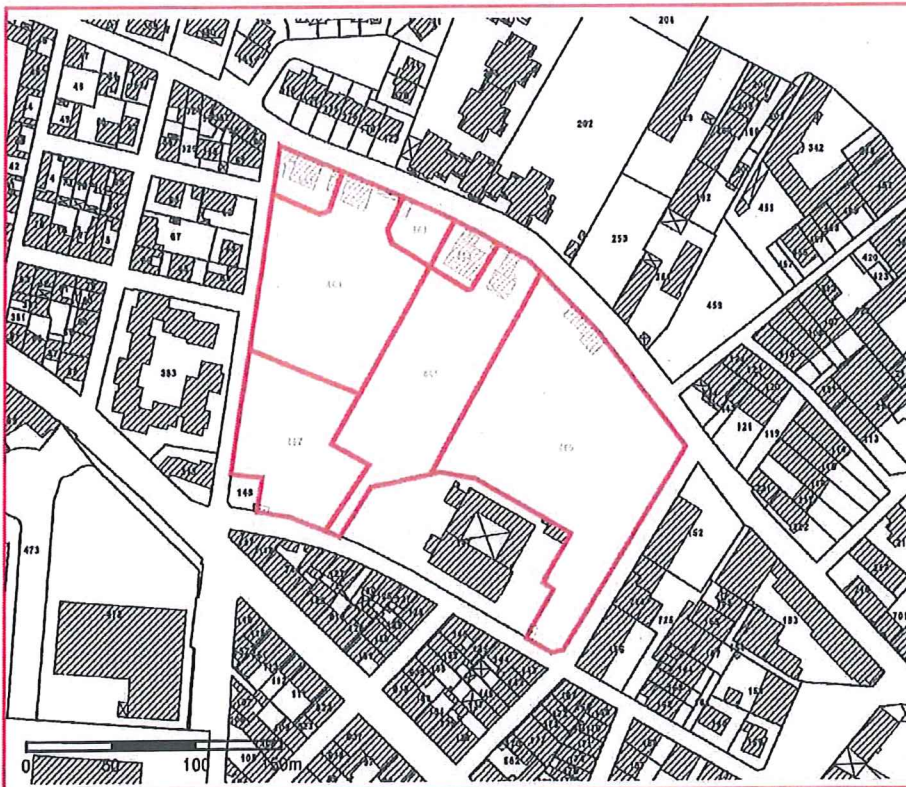
Documents

Cartographie



□ Périètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 11SIS03896



□ Périètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 11SIS03896



Identification

Identifiant	11SIS03900
Nom usuel	MELPOMEN - Site principal Ave Catalogne
Adresse	115 avenue de Catalogne
Lieu-dit	
Département	AUDE - 11
Commune principale	PORT LA NOUVELLE - 11266
Caractéristiques du SIS	Au 15/05/2018

Description du site :

Cet ancien site agrochimique exploité depuis 1905 (Sté Marty-Parasols, puis Calliope à partir de 1984) est situé à l'entrée de Port-la-Nouvelle dans une zone en cours d'urbanisation (nouvelle zone résidentielle créée en 2012 sur une parcelle jouxtant le site).

La société Calliope a produit du soufre broyé et sublimé pour la viticulture et divers produits phytosanitaires pour l'agriculture à base de cuivre et d'arséniate.

L'activité agrochimique a été progressivement transférée à partir de 1992 à Noguères (64) par la société Calliope devenue Arysta en décembre 2009; la société Melpomen (détenue par les anciens actionnaires de Calliope) a été créée pour gérer la fin de vie du site. La cessation définitive d'activité a été déclarée en mars 2011.

Description qualitative :

Suite à l'instruction du dossier de cessation définitive d'activité par l'inspection des installations classées, le préfet de l'Aude a prescrit par arrêté du 13 février 2012, un diagnostic complémentaire sur l'état du site (sol, eaux superficielles et eaux souterraines).

Ce diagnostic, transmis en mai 2014, a montré un faible marquage résiduel des sols par les pesticides mais a révélé un marquage significatif des sols en arsenic et dans une moindre mesure en plomb et en cadmium à des teneurs qui ne sont pas compatibles avec un usage résidentiel.

L'inspection des installations classées a demandé par courrier du 1er décembre 2014 à l'exploitant de compléter la caractérisation du site afin de pouvoir déterminer les actions de dépollution éventuellement nécessaires et se prononcer sur la compatibilité du site avec l'usage proposé par l'exploitant.

Un diagnostic complémentaire réalisé en octobre 2015 a confirmé une pollution significative des sols:

- en arsenic: jusqu'à 5400 mg/kg pour une valeur de référence de 25 mg/kg
- en plomb: jusqu'à 8900 mg/kg pour une valeur de référence à 50 mg/kg

- en pesticides organochlorés: jusqu'à 2800 mg/kg en DDT et 48000 mg/kg en HCH

Un plan de gestion de la pollution doit être transmis à l'inspection.

Etat technique Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0022	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0022

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 702949.0 , 6213278.0 (Lambert 93)

Superficie totale 44019 m²

Perimètre total 2635 m

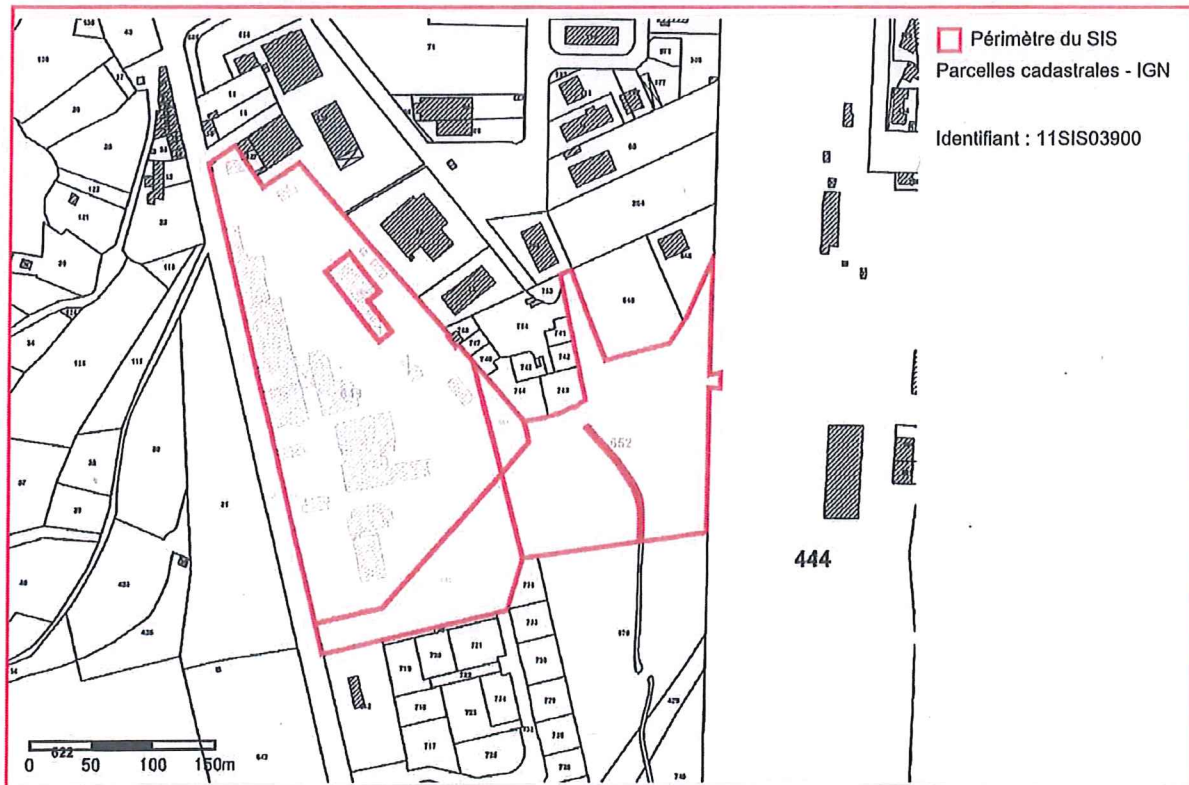
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PORT LA NOUVELLE	AE	19	04/12/2014
PORT LA NOUVELLE	AE	649	04/12/2014
PORT LA NOUVELLE	AE	650	04/12/2014
PORT LA NOUVELLE	AE	651	04/12/2014
PORT LA NOUVELLE	AE	652	04/12/2014

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	11SIS03890
Nom usuel	MELPOMEN - Atelier avenue d'Occitanie
Adresse	Route de Sigean
Lieu-dit	
Département	AUDE - 11
Commune principale	PORT LA NOUVELLE - 11266
Caractéristiques du SIS	Au 10/06/2003

Description du site :

Il s'agit de bâtiments ayant abrité des installations de formulation et de stockage de produits agropharmaceutiques, ainsi qu'un laboratoire d'analyse et de conception des dits produits.
Ces bâtiments sont situés dans une zone d'activité en bordure d'une route départementale.

Description qualitative :

Dans le cadre de la cessation d'activité, des études sur l'évaluation de l'état sanitaire du site ont été demandées par l'inspecteur des installations classées.

Ces études, réalisées par l'INERIS (études en 1996 et 1997), ont mis en évidence une contamination des murs intérieurs des bâtiments (composés de type pesticides) et l'absence de contamination des sols et des eaux souterraines (au des résultats des contrôles piézométriques) par les mêmes composés.

Par arrêté préfectoral en date du 7/05/1999, la dépollution du site a été imposée au dernier exploitant.

Après des travaux de dépollution (grattage, lessivage des murs ...), une évaluation complémentaire a été effectuée, sur demande de l'inspecteur des installations classées, par le cabinet ANTEA.

Le rapport remis le 27 mars 2001 montre la présence, dans les parpaings, de résidus de perméthrine et de chlordane dans des proportions inférieures aux valeurs de l'OMS en précisant que la perméthrine ne présente pas de risque de migration par les eaux pluviales dans le milieu naturel et que la partie lixiviable du chlordane est inférieure aux teneurs recommandées pour les eaux potables.

En conséquence, cette étude conclut à la possibilité de démolir les bâtiments et d'assimiler les gravats à des produits inertes. Quelques précautions de stockage sont néanmoins retenues : mise hors d'eau et recouvrement de la surface avec des produits argileux.

Les travaux de démolition et de recouvrement ont été effectués et achevés en 2003.

Des restrictions d'usage du site (interdictions d'affouillements et de constructions de bâtiments) ont été imposées par arrêté préfectoral du 12 décembre 2002.

Les analyses réalisées en 2001 concernaient les dernières substances (pesticides) utilisées mais n'ont pas pris en compte la présence potentielle d'anciennes substances utilisées sur le site comme l'arsenic

La classification en SIS permettra la réalisation d'études complètes avant tout changement d'usage.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0004	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0004

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 702678.0 , 6213632.0 (Lambert 93)

Superficie totale 4907 m²

Perimètre total 440 m

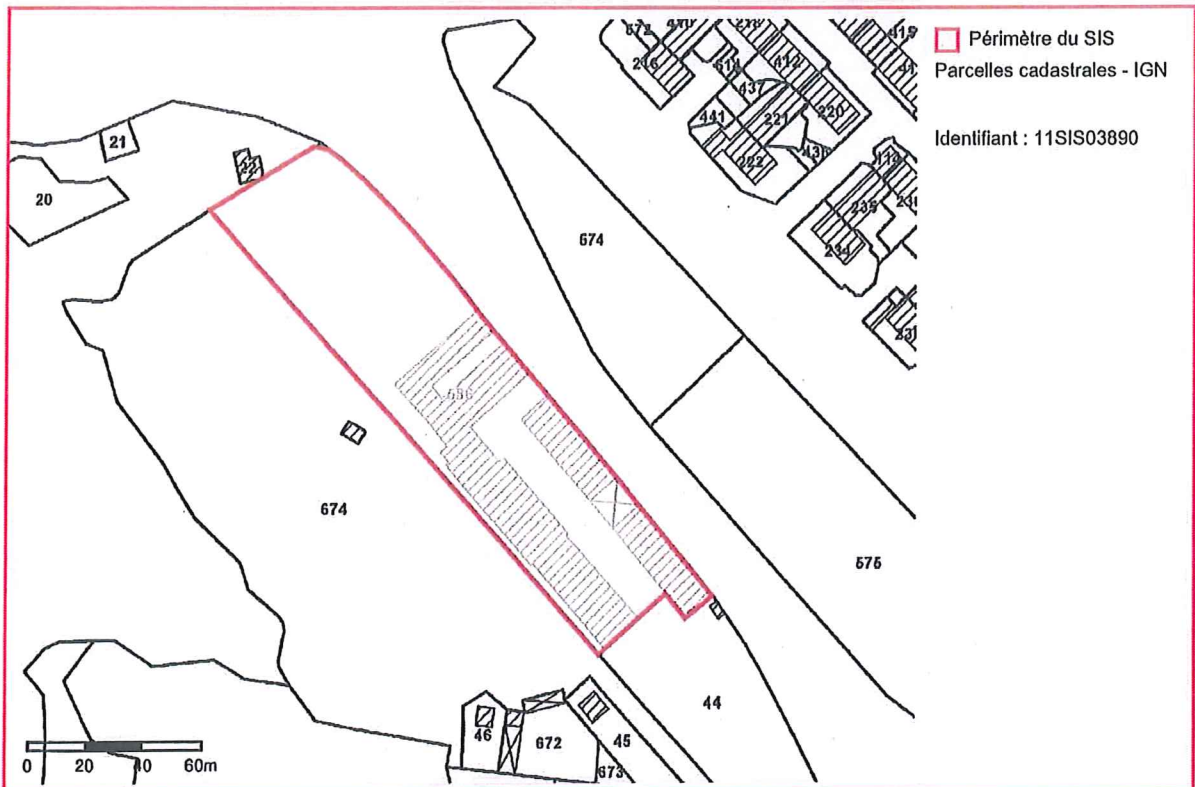
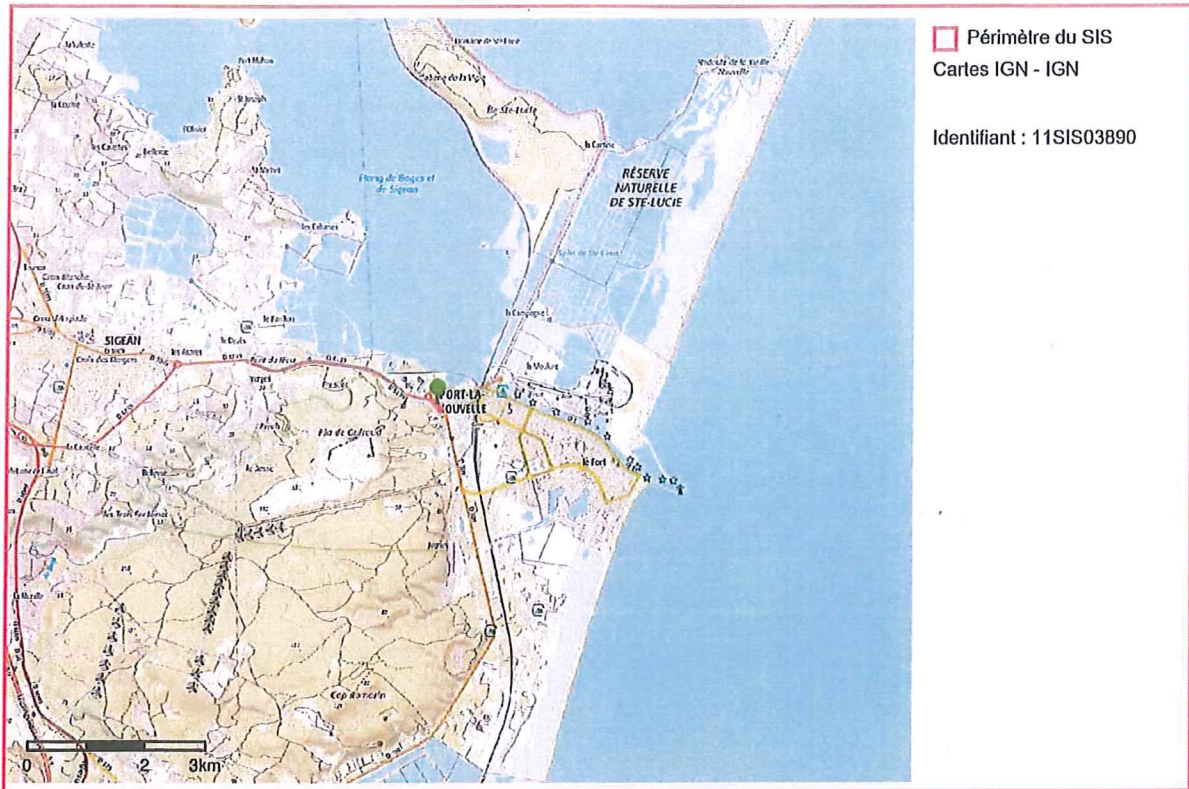
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 04/12/2014

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PORT LA NOUVELLE	AE	586	04/12/2014

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	11SIS03898
Nom usuel	SOFT
Adresse	227 rue André Citroën
Lieu-dit	Les Usines
Département	AUDE - 11
Commune principale	PORT LA NOUVELLE - 11266
Caractéristiques du SIS	Au 08/04/2015

Description du site :

La société SOFT formulait et conditionnait des produits phytosanitaires (fongicides, herbicides, insecticides, etc.) à partir de matières actives qui ne sont pas fabriquées sur le site.

L'établissement comportait, sur une superficie d'environ 4 700 m², des bureaux, un petit laboratoire d'analyse, des bâtiments d'entreposage d'emballages vides, de matières premières, et de produits phytosanitaires finis, et des bâtiments dotés d'équipements de mélange et de conditionnement (poudres et liquides). En extérieur se trouvaient également des stockages de matières premières et des bassins de collecte d'eaux pluviales.

Le site est situé le long du ruisseau des Coussouls (cours d'eau connu sous différentes orthographes sans aucun usage, se jetant dans le Canalet raccordé au port de la ville ; la pêche est pratiquée dans le Canalet). En rive droite se trouvent le bâtiment des emballages neufs vides et les réserves d'eau de lutte contre l'incendie, en rive gauche le restant des installations de l'exploitation.

De profonds changements de l'activité ont eu lieu en 2012 aboutissant à relever uniquement du régime de la déclaration le 6 novembre 2012, principalement pour le stockage de produits très toxiques pour les organismes aquatiques (rubrique 1172). L'activité s'est encore réduite en 2015 pour se limiter à une partie des bâtiments : récépissé de déclaration du 5/02/2015.

Description qualitative :

Suite au constat d'un écoulement accidentel de chlorpyrifos éthyl dans le ruisseau des Coussouls le 10 décembre 2004, les investigations ont mis en évidence des épandages de ce produit en plusieurs points du site, et des pratiques pouvant être à l'origine d'épandage d'autres pesticides.

En conséquence, en complément des dispositions mises en oeuvre pour remédier à la pollution clairement identifiée au chlorpyrifos-éthyl (démantèlement de la cuve et de sa rétention, excavation et évacuation des terres souillées sous et autour de la rétention, mise en place d'un revêtement étanche sur la zone excavée, curage du Coussouls et évacuation des boues, traitement à l'eau de javel de la nappe au droit de la zone excavée, surveillance des teneurs rémanentes de

chlorpyrifos dans la nappe), la société SOFT a été tenue de réaliser une étude de sols et une évaluation simplifiée des risques de son site par arrêté préfectoral n°2005-11-3378 du 18 novembre 2005.

L'évaluation simplifiée des risques a abouti à la nécessité d'investigations complémentaires par sondages carottés des sols sur 0-3 m. L'établissement est toujours en fonctionnement ; il a été décidé de réaliser dans un premier temps quelques sondages représentatifs en des endroits particuliers sans destruction ou atteinte aux installations et notamment aux rétentions du site. Les molécules recherchées étaient toutes celles déjà utilisées sur le site par la société SOFT, complétées par celles détectées par la Parc Naturel Régional de la Narbonnaise au cours de campagnes de diagnostic de la qualité des eaux du Coussouls en 2005 et 2007.

La campagne de carottages effectuée le 14 octobre 2009 a révélé des spots de contamination de divers pesticides sur la quasi-totalité des sondages. Leur excavation ne peut pas être envisagée sans une meilleure connaissance de leurs étendues et des volumes concernés.

Même si leur présence était compatible avec la poursuite de l'activité industrielle actuelle du site, des investigations complémentaires étaient nécessaires pour apprécier selon les battements de la nappe, les risques de transfert dans la nappe et surtout dans le cours d'eau des Coussouls alimenté partiellement par cette nappe.

Ces investigations complémentaires ont été menées après de fortes précipitations au cours du mois d'octobre 2010. Elles ont mis en évidence :

- une réaction rapide de la nappe suite aux précipitations avec un retour des niveaux piézométriques et du Coussouls au bout de 8 jours ;
- quelques apports en pesticides à l'état de trace (inférieure au microgramme par litre) dans le Coussouls 8 jours après un épisode pluvieux conséquent.
- une diminution voire une absence des teneurs dans le milieu naturel au bout de 15 jours.

En conséquence, l'impact apparaît faible sur le milieu naturel par phénomène de relargage lors de pluies conséquentes.

Après nettoyage du site dans le cadre d'une cessation partielle d'activités en 2014, des analyses ont été menées sur les bassins de rétention des eaux pluviales du site. Les résultats ont montré une compatibilité de ces eaux avec le milieu superficiel du ruisseau des Coussouls.

Un servitude d'utilité publique a été mise en place pour prendre en compte l'état des sols en cas de changement d'usage.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0019	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0019

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 702991.0 , 6213331.0 (Lambert 93)

Superficie totale 5501 m²

Perimètre total 1229 m.

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PORT LA NOUVELLE	AE	73	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	743	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	745	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	754	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	741	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	742	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	744	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	746	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	747	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	748	28/08/2017
PORT LA NOUVELLE	AE	753	28/08/2017

Documents

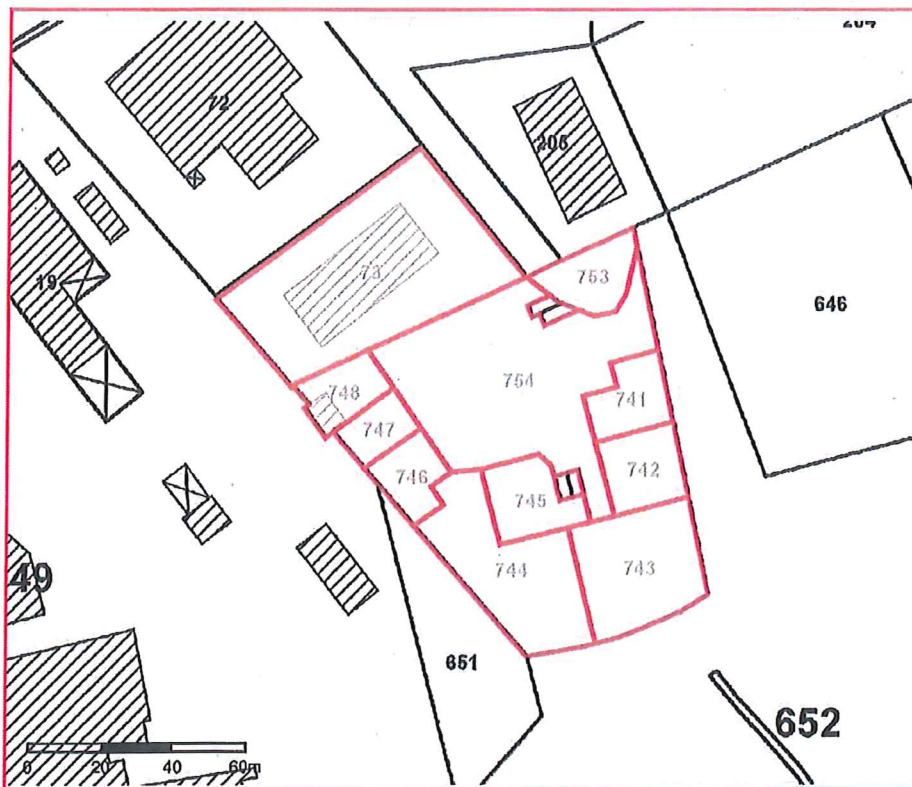
Titre	Commentaire	Diffusé
AP SUP SOFT 2015		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 11SIS03898



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 11SIS03898



Identification

Identifiant	11SIS03888
Nom usuel	ANCIENS ETABLISSEMENTS BOILLETOT
Adresse	Bd Charles de Gaulle à Quillan
Lieu-dit	
Département	AUDE - 11
Commune principale	QUILLAN - 11304
Caractéristiques du SIS	Au 15/05/2018

Description du site :

Il s'agit d'un ancien atelier de traitement de surface (chromage, cuivrage, zingage, nickelage) composé de 2 hangars situés entre deux habitations.

L'activité a débuté en 1963 et s'est achevée fin des années 1980 par une mise en liquidation judiciaire des Ets BOILLETOT.

Description qualitative :

Par arrêté préfectoral du 17/11/1992, le mandataire liquidateur a été mis en demeure de mettre en sécurité le site.

Compte tenu de l'insolvabilité de la liquidation, l'enlèvement des produits restés sur le site (bacs et conteneurs) a été imposé par arrêté préfectoral du 25/06/1993: l'ADEME a éliminé 45 tonnes de produits dangereux et a démantelé l'ensemble des installations.

Un diagnostic des sols réalisé en 1997 a montré la présence d'une pollution des sols en métaux et PCB.

Des travaux d'office complémentaires ont été imposés au propriétaire par arrêté préfectoral du 09/09/1998 ;

- délimitation des zones polluées ;
- surveillance des eaux ;
- réalisation d'une étude détaillée des risques.

Cet arrêté, déféré devant le tribunal administratif de Montpellier par le propriétaire a été annulé le 28 juin 2002.

Les actions complémentaires ne relevant pas de la mise en sécurité n'étaient pas éligibles pour une nouvelle intervention de l'ADEME. Toutefois, la circulaire ministérielle en date du 28 juillet 2009 allouant des crédits complémentaires à l'ADEME dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pour envisager un nombre plus important d'actions de remise en état d'anciens sites industriels ou de service à responsable défaillant, a permis d'obtenir l'accord du ministère pour réaliser un nettoyage complémentaire du site.

Aussi, par arrêté préfectoral de travaux d'office du 26/01/2011 le préfet a demandé à l'ADEME :

- le grenailage mur extérieur le long du ruisseau du Luc

- une campagne de contrôle des eaux souterraines à l'aide d'un puits existant ou à défaut d'un piézomètre complémentaire en aval immédiat du site

Les dernières analyses des eaux souterraines réalisées par l'ADEME en octobre 2017 montrent uniquement un léger dépassement en nickel, toutes les autres valeurs étant inférieures aux valeurs de référence.

Par ailleurs, un courrier préfectoral du 20 octobre 2010 prend acte de la réalisation par le propriétaire des lieux, avant l'affectation des bâtiments comme parking, des travaux suivants :

- remplacement des agglomérés dégradés du pignon séparant les 2 anciens ateliers
- revêtir les murs intérieurs sur une hauteur minimale de 2 m pour éviter tout contact avec les contaminations surfaciques
- nettoyage et revêtir la dalle béton des bâtiments

L'action de l'ADEME n'ayant concerné que la mise en sécurité et non la remise en état, ce site nécessite une attention particulière en cas de travaux de réaménagement.

Etat technique Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0002	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0002

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 633233.0 , 6197091.0 (Lambert 93)

Superficie totale 389 m²

Perimètre total 149 m

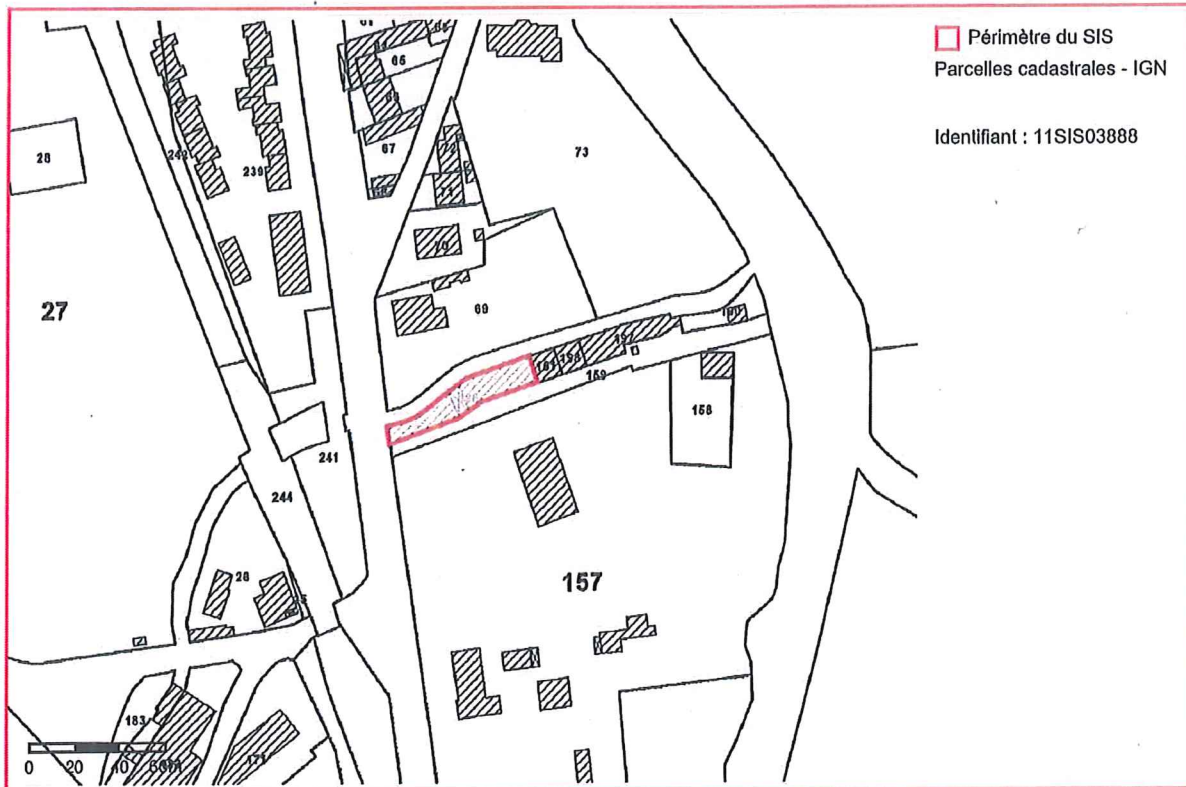
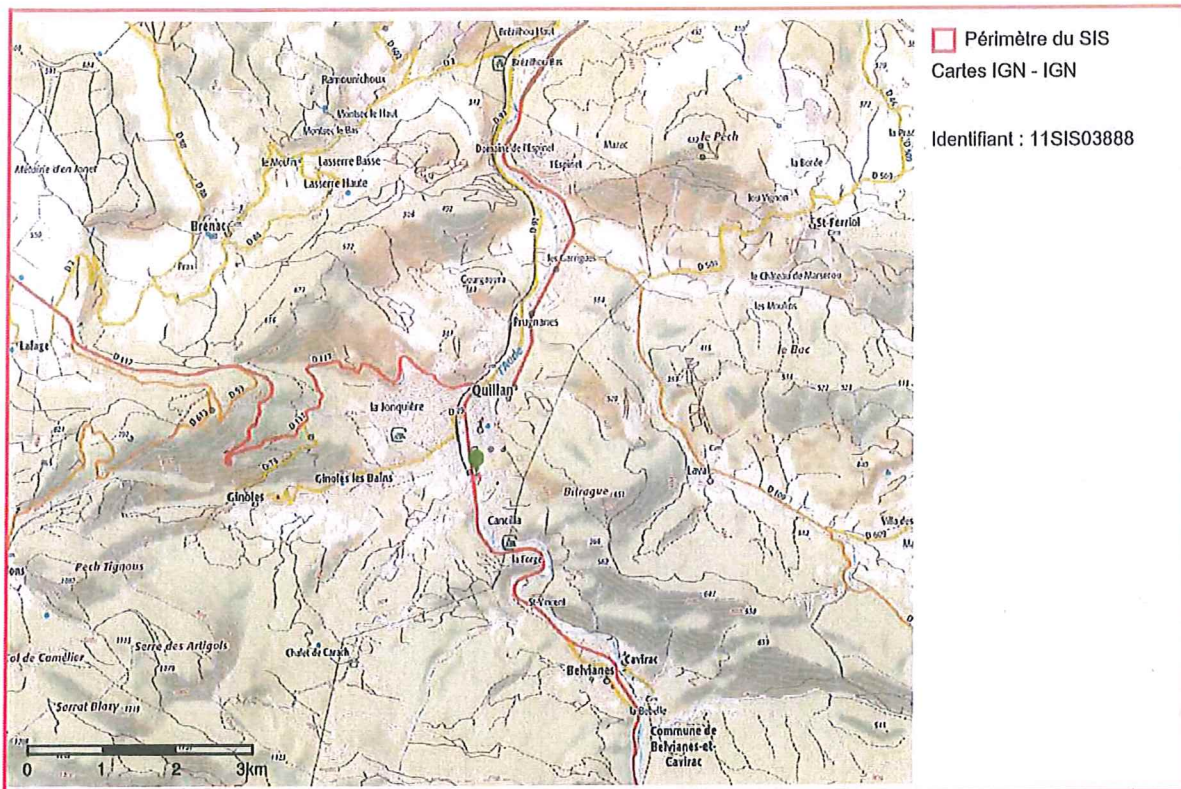
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
QUILLAN	AC	196	03/11-0001

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	11SIS03897
Nom usuel	HUNTSMAN SAS
Adresse	Usine de la Plaine
Lieu-dit	La Plaine
Département	AUDE - 11
Commune principale	QUILLAN - 11304
Caractéristiques du SIS	Au 21/07/2015

Description du site :

Le site est dans la zone industrielle "Quillan Plaine" sur la rive droite de l'Aude, sans habitations à proximité immédiate, mais des habitations du hameau du Brezilhou se situent en bordure de l'autre rive en aval immédiat du site.

L'activité industrielle a débuté sur ce site en 1963. Plusieurs activités industrielles se sont succédées sur le site, dont celle relative à la fabrication des produits intermédiaires pour l'obtention de matières plastiques à l'origine d'une pollution des sols et des eaux souterraines par le trichloréthylène.

Depuis 2005, la Mairie de Quillan est propriétaire de la parcelle n°12 - section AV située en zone UE du PLU approuvé le 19 juillet 2006.

Description qualitative :

Dans le cadre de la cessation d'activité, un arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2004, pris sur proposition de l'inspection des installations classées, a imposé à l'exploitant (HUNTSMAN) la réalisation d'une ESR (évaluation simplifiée des risques).

Un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2004, a imposé à l'exploitant (HUNTSMAN) la réalisation d'une EDR (évaluation détaillée des risques).

Ces actions ont conduit l'exploitant à engager des travaux d'excavation des principales sources de pollution identifiées.

Une présentation des travaux de dépollution, les résultats de la surveillance des eaux souterraines et les résultats des évaluations de risques sanitaires ont été présentés en CODERST du 27 juin 2008. Ces études montrent l'absence de risque pour les futurs usagers de la zone industrielle et pour les riverains du hameau du Brezilhou.

Au regard de la surveillance disponible sur la période 2004-2009 et des études disponibles, il ressort que les usages des eaux superficielles et souterraines sont compatibles avec la qualité de l'eau au droit et à l'aval du site, y compris pour les captages d'eau potable présents sur les communes situées en aval du site.

Conformément à l'article R512-39-3 du Code de l'environnement, l'exploitant, la Sté HUNTSMAN, a déposé un mémoire relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique destinées notamment à restreindre l'usage des sols et des eaux souterraines.

Les servitudes retenues ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° 2011272-0012 du 05 octobre 2011, publié le 21 janvier 2014 au fichier immobilier – Service de la Publicité Foncière. Ces servitudes pérennisent des restrictions d'usage des sols et des eaux souterraines et imposent des analyses préalables avant toute réutilisation de l'eau de la nappe au droit et à l'aval de l'ancien site industriel.

Les piézomètres qui ont servi à la surveillance de la qualité des eaux souterraines de 2004 à 2013 ont été comblés en aout 2014 par le cabinet d'étude ICC Environnement.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	11.0017	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=11.0017

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 633918.0 , 6200907.0 (Lambert 93)

Superficie totale 23915 m²

Perimètre total 1052 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
QUILLAN	AV	12	22/11/-0001

Documents

Cartographie

